

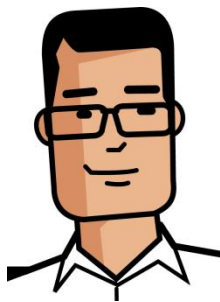
Le Rapport Officiel de Diagnostic

Aujourd'hui, vous disposez de tous les résultats d'analyse de votre bien effectués par l'un des membres de notre réseau national de diagnostiqueurs certifiés.



DIAGAMTER
Irréprochable pour votre bien

www.diagamter.com



Bienvenue chez Diagamter

Vous vendez ou vous louez un bien immobilier. C'est un **acte important**, notamment en matière d'information aux futurs acquéreurs ou locataires de votre bien.

Ainsi, **conscient des responsabilités** que cela implique, le rapport de diagnostic est un des éléments clés de l'ensemble des formalités que nous nous devons de remplir. Un élément **officiel**.

Vous vous doutez certainement que la **compétence technique** est au cœur de notre métier, celui de diagnostiqueur immobilier, métier à responsabilité élevée.

Les 110 cabinets liés à notre marque, présents sur l'ensemble du territoire national garantissent ainsi par le respect des protocoles qui leur incombent, une fiabilité sans faille de leurs rapports de contrôles et de diagnostics. Ne perdons jamais de vue qu'in fine c'est le diagnostic immobilier qui vous exonère, en tant que particulier, de la **garantie des vices cachés** fournie à votre acquéreur (ordonnance 8 juin 2005).

Une **charte des valeurs** guide au quotidien les actions de l'ensemble des membres de notre réseau national et contribue à faire de notre marque Diagamter, une marque « **irréprochable pour votre bien** ».

Si vous êtes de ceux pour qui l'**exemplarité** est l'un des critères majeurs quant au choix de votre diagnostiqueur, alors, à nous de vous démontrer tout le sens que nous lui donnons.

Merci de la lecture de ce document, que nous avons élaboré pour votre bien.

Guillaume EXBRAYAT
Président Diagamter France





Synthèse Des Diagnostics Réalisés

Réf. : DIA-LPS03-1808-065



Propriétaire : Communauté d'Agglomération du Grand Dole/
Ville de Dole,

Adresse du bien : 113 Rue René Descartes, Ecole Maternelle
saint Exupéry, 39100 DOLE

Nature du bien : Bâtiment public

Localisation du bien : Sans objet

Numéro de lot : Sans objet

Date du permis de construire : De 1949 au 01/07/1997

Date limite de validité : Validité illimitée (sauf travaux)

Amiante

Validité illimitée (sauf travaux)

Présence d'amiante : Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Plomb

Présence de revêtements contenant du plomb. Des dispositions particulières doivent être mises en oeuvre pour protéger les travailleurs et les occupants.

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.

Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.

* pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu des dites grilles.



Les intervenants du dossier

> Propriétaire : Communauté d'Agglomération du Grand Dole/
Ville de Dole,

Place de l'Europe, 39100 DOLE

> Votre cabinet :

39, Boulevard Président Wilson, 39100 DOLE

03 63 43 99 50

claude.lapostolle@diagamter.com

> Technicien : Monsieur Claude LAPOSTOLLE

03 63 43 99 50

claude.lapostolle@diagamter.com



Monsieur Claude LAPOSTOLLE
Diagnosticteur certifié

Synthèse dossier
Réf. : DIA-LPS03-1808-065



Sommaire

Rapport Amiante	7
Procès-verbal d'analyse	19
Rapport Plomb	25
Attestation d'assurance du dossier	47
Certificat de compétences du dossier	48
Éléments de repérage	49
Attestation sur l'honneur DDT	53
Ordre de mission	55





Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

Le repérage règlementaire effectué dans le cadre de la constitution du Dossier Technique Amiante d'un immeuble bâti mentionnés aux articles R.1334-17 et R.1334-18 du code de la santé publique est effectué suivant le programme défini par **les listes A et B** de l'annexe 13-9 du même code. Le présent rapport informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante ainsi que, le cas échéant, de leur état de conservation.

Dans le cadre de la réalisation de **travaux** dans ou à proximité de cet immeuble concernant des matériaux ou produits qui ne sont pas présents dans les listes A et B, **le présent rapport peut ne pas être suffisant pour évaluer les risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante et assurer la sécurité des travailleurs réalisant les travaux ainsi que celle du public aux abords du chantier.** Un repérage complémentaire avant travaux doit, le cas échéant, être effectué.

Dans le cadre de la **démolition** de cet immeuble, un **diagnostic règlementaire avant démolition** doit être réalisé [article R.1334-19 du Code de la Santé Publique].

1. Donneur d'ordre

Communauté d'Agglomération du Grand Dole /
Ville de Dole, Monsieur GIET

Partenaire

2. Propriétaire

Communauté d'Agglomération du Grand Dole/ Ville
de Dole,

Place de l'Europe, 39100 DOLE

3. Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien	113 Rue René Descartes, Ecole Maternelle saint Exupéry, 39100 DOLE
Description sommaire	Bâtiment public
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Sans objet
Références cadastrales	Non communiquées
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble non bâti
Permis de construire délivré en	De 1949 au 01/07/1997
Fonction principale du bâtiment	Habitation

4. Références de la mission

Commande effectuée le	23/08/2018
Visite réalisée le	23/08/2018 à 14:00
Opérateur de repérage et certification	Monsieur Claude LAPOSTOLLE. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT (Réf : CPDI 2473)
Assurances	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 550 000 € - Date de validité : 2018
Laboratoire accrédité (analyse)	ITGA, Monsieur GORON
Pièces jointes	Attestation d'assurance, certificat de compétences
Contact sur place	Aucun contact sur place
Sous-traitance	Sans objet

Textes de référence : Article L.1334-12-1 du Code de la Santé Publique; Articles R.1334-17, R.1334-18 et R.1334-29-5 du Code de la Santé Publique; Décret du 3 juin 2011 ; Arrêté du 21 décembre 2012 ; Arrêtés du 12 décembre 2012; Arrêtés du 26 juin 2013; Parties règlementairement applicable de la norme NF X 46-020 de la version en vigueur.

5. Conclusion(s) de la mission de repérage

Présence d'Amiante

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport :

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. Il s'agit de :

- Zone homogène n°1 : Planchers. (Bâtiment A Couloir 1 / Après analyse référence échantillon n°1)
- Zone homogène n°2 : Planchers. (Bâtiment A Bureau 1 / Après analyse référence échantillon n°2)
- Zone homogène n°3 : Planchers. (Bâtiment B Entrée 2 / Après analyse référence échantillon n°3)

Nous vous recommandons de faire réaliser une évaluation périodique, car le/les type(s) de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Il a été repéré un ou plusieurs matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante. Après investigation, il(s) ne contient / contiennent pas d'amiante :

Pour la liste "A" :

- Zone homogène n°4 : Faux plafond (Bâtiment A Dormette 2 / Après analyse référence échantillon n°4)
- Zone homogène n°5 : Faux plafond (Bâtiment B Dormette 4 / Après analyse référence échantillon n°5)

L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Fait à DOLE, le 23/08/2018

Monsieur Claude LAPOSTOLLE
Diagnostic certifié



6. Sommaire

- 1 Donneur d'ordre
- 2 Propriétaire
- 3 Identification du bien immobilier et de ses annexes
- 4 Références de la mission
- 5 Conclusion(s) de la mission de repérage
- 6 Sommaire
- 7 Documents et informations disponibles
- 8 Préparation de la mission de repérage
- 9 Programme de repérage
- 10 Rapports précédemment réalisés
- 11 Conclusions concernant les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante : liste A
- 12 Conclusions concernant les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante : liste B
- 13 Matériaux ou produits contenant de l'amiante : hors programme de repérage
- 14 Pièces ou locaux visités
- 15 Locaux et parties d'immeubles bâtis non visités
- 16 Observations
- 17 Croquis permettant de localiser les prélèvements et les matériaux ou produits contenant de l'amiante
- 18 Conditions particulières d'exécution
- 19 Evaluation des états de conservation

- 20 Eléments d'information
- 21 Attestation d'assurance
- 22 Attestation de compétences
- 23 Procès-verbaux d'analyse
- 24 Procès-verbaux d'analyse antérieurs

7. Documents et informations disponibles

Documents	Fournis	Références
Documents relatifs à la construction ou aux principaux travaux de rénovation de l'immeuble	Non fournis	Sans objet
Plans ou croquis du bâtiment	Plans non disponibles à la date de la visite.	Sans objet
Règles de sécurité	Sans objet	Sans objet

8. Préparation de la mission de repérage

Documents	Description	Références	Fourni
Documents et informations complémentaires demandés nécessaires à la bonne exécution de la mission	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet
Autorisations d'accès ou accompagnements	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet
Mode opératoire	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet

9. Programme de repérage

Les repérages règlementaires dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti mentionnés aux articles R.1334-20 (liste A) et R.1334-21 (liste B) du code de la santé publique sont effectués suivant le programme suivant:

Liste A (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

Composant à sonder ou vérifier

Flocages

Calorifugeages

Faux plafonds

Liste B (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

Parois verticales intérieures

Composant de la construction

Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).

Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.

Partie du composant à sonder ou vérifier

Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.

Enduits projetés, panneaux de cloisons.

Planchers et plafonds

Composant de la construction

Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.
Planchers.

Partie du composant à sonder ou vérifier

Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Dalles de sol.

Conduits, canalisations et équipements intérieurs

Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou vérifier
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.



Eléments extérieurs

Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou vérifier
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

10. Rapports précédemment réalisés


Aucun document n'a été récupéré.

11. Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste A

Pièce ou local (Zone homogène)	Composant de la construction	Description et repérage	Critères ayant permis de conclure	Présence ou absence d'amiante	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation	Obligations en fonction des résultats
Bâtiment A - Dormette 2 (Zone Homogène n°4)	Faux plafond [-]		Après analyse référence échantillon n°4	Absence	Sans objet	
Bâtiment B - Dormette 4 (Zone Homogène n°5)	Faux plafond [-]		Après analyse référence échantillon n°5	Absence	Sans objet	

12. Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste B

Pièce ou local (Zone homogène)	Composant de la construction	Description et repérage	Critères ayant permis de conclure	Présence ou absence d'amiante	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation	Recommandations en fonction des résultats

Bâtiment A - Bureau 1 [Zone Homogène n°2]	Planchers. [Dalle de sol]		Après analyse référence échantillon n°2	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Bâtiment A - Couloir 1 [Zone Homogène n°1]	Planchers. [Dalle de sol]		Après analyse référence échantillon n°1	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Bâtiment B - Entrée 2 [Zone Homogène n°3]	Planchers. [Dalle de sol]		Après analyse référence échantillon n°3	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.

Pour réaliser son évaluation, l'opérateur de repérage s'est appuyé sur les critères et la grille d'évaluation définis en annexe I de l'arrêté du 12 décembre 2012. Sur la base de l'évaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des produits et matériaux contenant de l'amiante, l'opérateur de repérage émet **des recommandations de gestion** adaptées au besoin de protection des personnes :

Faire réaliser une « **évaluation périodique** », car le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

13. Matériaux ou produits contenant de l'amiante : hors programme de repérage

Sans objet.

14. Pièces ou locaux visités

Bâtiment A : Entrée 1, Bureau 1, Couloir 1, Salle de classe 1, Toilettes 1, WC 1, Dormette 1, Cuisine 1, Dormette 2, Salle de classe 2, Local technique 1, Salle de classe 3, Salle de classe 4, Salle de motricité 1.

Entrée principale .

Bâtiment B : Entrée 2, Bureau 2, Couloir 2, Salle de classe 5, Toilettes 2, WC 2, Dormette 3, Cuisine 2, Dormette 4, Salle de classe 6, Local technique 2, Salle de classe 7, Salle de classe 8, Salle de motricité 2.

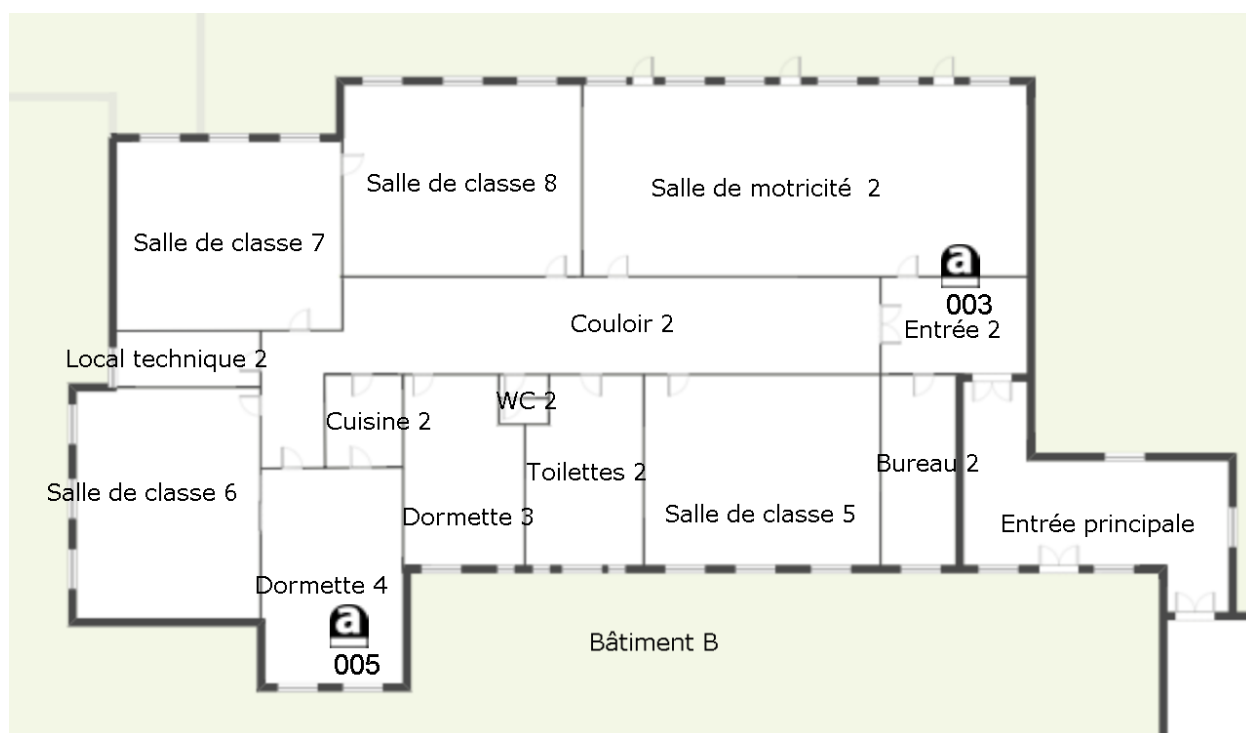
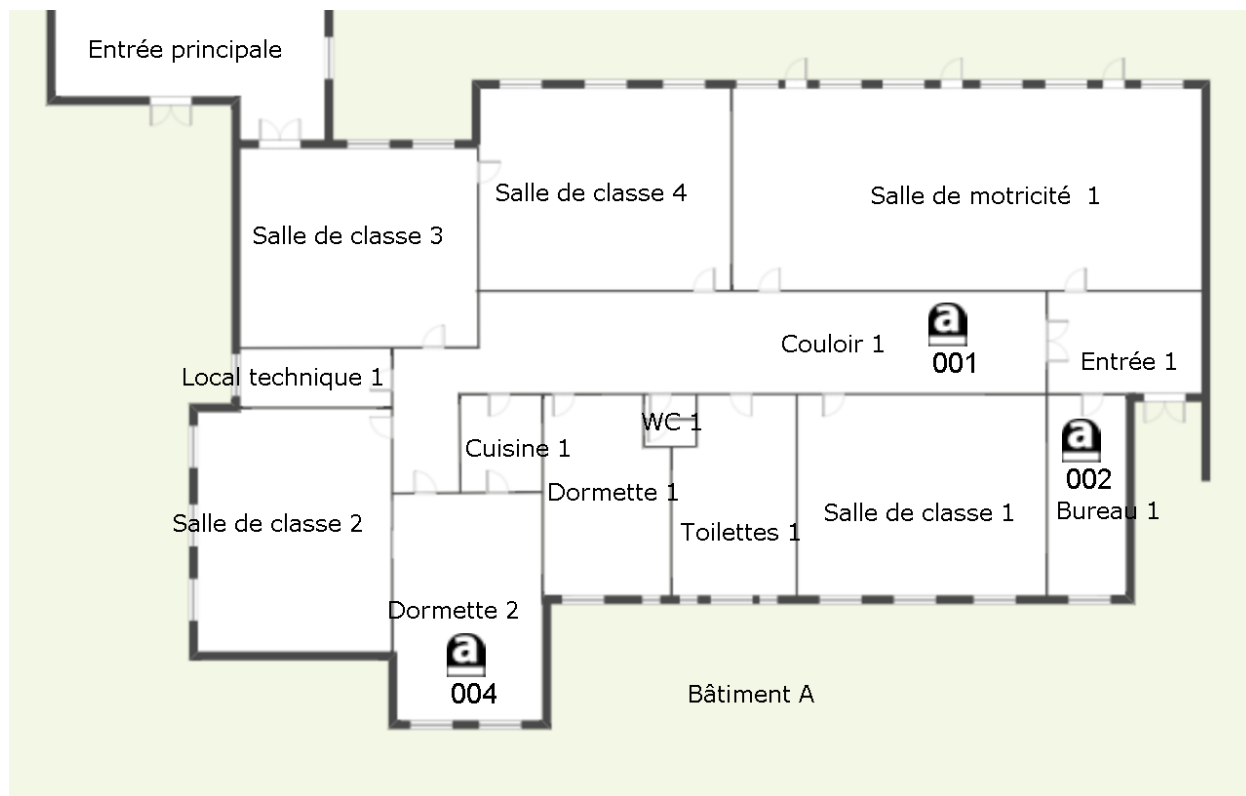
15. Locaux et parties d'immeubles bâtis non visités

Tous les ouvrages dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

16. Observations

L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

17. Croquis permettant de localiser les prélèvements et les matériaux ou produits contenant de l'amiante



18. Conditions particulières d'exécution

Le repérage réglementaire effectué dans le cadre de la constitution d'un Dossier Technique Amiante d'un immeuble bâti mentionnés aux articles R.1334-17 et R.1334-18 du code de la santé publique est effectué suivant le programme défini par les listes A et B de l'annexe 13-9 du même code. Il informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante d'après les listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique ainsi que, le cas échéant, de leur état de conservation. Il est réalisé contractuellement, suivant les dispositions de l'arrêté du 12 décembre 2012. Les règles d'échantillonnage des sondages et prélèvements sont réalisés suivant les recommandations de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de la version en vigueur.

L'ensemble des matériaux ou produits ne faisant pas partie des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ne sont pas inclus dans le programme de repérage contractuel et ne sont donc pas considérés comme des matériaux ou produits à repérer, et sauf demande particulière de complément au programme de repérage contractuels, ne font pas l'objet de ce repérage d'amiante.

Le présent repérage amiante ne préjuge donc pas de l'existence dans la construction d'autres matériaux ou produits pouvant contenir de l'amiante, soit non listés dans le tableau ci-dessus, soit pouvant apparaître après une investigation approfondie destructive (par exemple : flocage dissimulé derrière une contre-cloison, calorifugeage de canalisation encoffré...).

Lorsque l'opérateur a connaissance d'autres matériaux ou produits non listés dans le programme de repérage contractuel, réputés contenir de l'amiante de façon certaine (ex : marquage AT sur un matériau en fibre-ciment attestant de la présence d'amiante,...), il les signale également, sans pour autant que ce signalement garantisse l'exhaustivité des investigations concernant l'ensemble des matériaux ou produits non concernés par le programme de repérage.

Plus généralement, l'absence de signalement d'un composant ou partie de composant non concerné par le programme de repérage définit partie ne peut faire l'objet d'un appel en garantie.

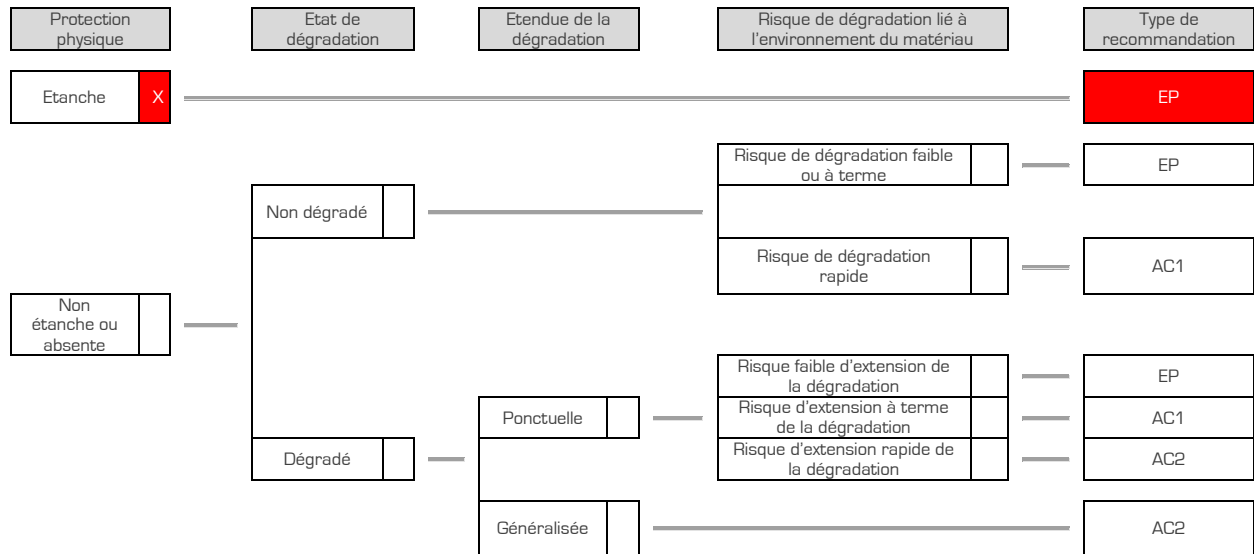
Le présent rapport de repérage amiante n'est pas suffisant en cas de travaux ou démolition.

Il doit être complété, selon le cas, par un contrôle amiante spécifique « avant travaux » ou « avant démolition », au cours desquels il peut être nécessaire de réaliser des investigations approfondies destructives pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux ou la démolition.

19. Evaluation des états de conservation

Bâtiment A - Bureau 1 : Dalle de sol

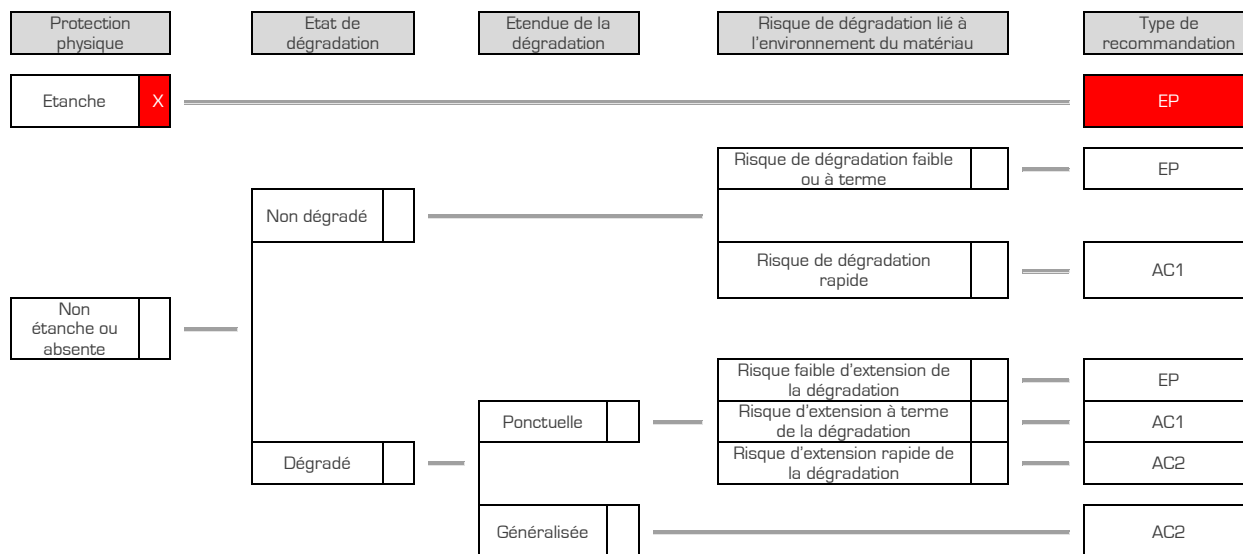
Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-LPS03-1808-065
Date de l'évaluation	23/08/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Bâtiment A - Bureau 1, zone homogène numéro 2
Destination déclarée du local	Habitation

Bâtiment A - Couloir 1 : Dalle de sol

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-LPS03-1808-065
Date de l'évaluation	23/08/2018
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Bâtiment A - Couloir 1, zone homogène numéro 1
Destination déclarée du local	Habitation

20. Eléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou d'encapsulation de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

21. Attestation d'assurance

Voir document joint en annexe au rapport.

22. Certificat de compétence

Voir document joint en annexe au rapport.

23. Procès-verbaux d'analyse

Voir document joint en annexe au rapport.

24. Procès-verbaux d'analyse précédemment réalisés

Il n'y a pas de procès-verbal précédemment réalisé.



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT041808-15993 EN DATE DU 30/08/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SARL LCDIAG
M. Claude LAPOSTOLLE
9 rue de Moissey
21130 AUXONNE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0618-13732
Echantillon ITGA : IT041808-15993
Reçu au laboratoire le : 28/08/2018

Ref. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DIA-LPS03-1808-065
Dossier client	DIA-LPS03-1808-065
Echantillon	DIA-LPS03-1808-065-1 - Dalle de sol - Couloir 1 (Bâtiment A)
Description ITGA	Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire / Dalle dure cassante blanche

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Dalle dure cassante grise	META le 30/08/2018	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
Colle bitumineuse noire	Non analysé			
▶ Dalle dure cassante blanche	META le 30/08/2018	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Mylène MATTEI - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
 13590 MEYREUIL
 Tél : 04.42.12.11.20
 Fax : 04.42.26.69.58
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029
 Liste des sites et portées
 disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT041808-15994 EN DATE DU 30/08/2018
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SARL LCDIAG
 M. Claude LAPOSTOLLE
 9 rue de Moïsey
 21130 AUXONNE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0618-13732
 Echantillon ITGA : IT041808-15994
 Reçu au laboratoire le : 28/08/2018

Ref. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DIA-LPS03-1808-065
Dossier client	DIA-LPS03-1808-065
Echantillon	DIA-LPS03-1808-065-2 - Dalle de sol - Bureau 1 (Bâtiment A)
Description ITGA	Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Dalle dure cassante grise	META le 30/08/2018	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
Colle bitumineuse noire	Non analysé			

Validé par : Mylène MATTEI - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
 13590 MEYREUIL
 Tél : 04.42.12.11.20
 Fax : 04.42.26.69.58
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT041808-15995 EN DATE DU 30/08/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SARL LCDIAG
 M. Claude LAPOSTOLLE
 9 rue de Moïsey
 21130 AUXONNE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0618-13732
 Echantillon ITGA : IT041808-15995
 Reçu au laboratoire le : 28/08/2018

Ref. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DIA-LPS03-1808-065
Dossier client	DIA-LPS03-1808-065
Echantillon	DIA-LPS03-1808-065-3 - Dalle de sol - Entrée 2 (Bâtiment B)
Description ITGA	Dalle dure cassante grise / Colle bitumineuse noire / Dalle dure cassante blanche

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Dalle dure cassante grise	META le 30/08/2018	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
Colle bitumineuse noire	Non analysé			
▶ Dalle dure cassante blanche	META le 30/08/2018	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Mylène MATTEI - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
 Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT041808-15996 EN DATE DU 30/08/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SARL LCDIAG
M. Claude LAPOSTOLLE
9 rue de Moïsey
21130 AUXONNE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0618-13732
Echantillon ITGA : IT041808-15996
Reçu au laboratoire le : 28/08/2018

Ref. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DIA-LPS03-1808-065
Dossier client	DIA-LPS03-1808-065
Echantillon	DIA-LPS03-1808-065-4 - Faux plafond - Dormette 2 (Bâtiment A)
Description ITGA	Matériau fibreux jaune / Colle polymère jaune / Peinture blanche

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau fibreux jaune + colle polymère jaune + peinture blanche	META le 30/08/2018	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Mylène MATTEI - Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



Arteparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
 13590 MEYREUIL
 Tél : 04.42.12.11.20
 Fax : 04.42.26.69.58
 www.itga.fr



Accréditation n° 1-1029

Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole : ▶

RAPPORT D'ESSAI N° IT041808-15997 EN DATE DU 30/08/2018
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

SARL LCDIAG
 M. Claude LAPOSTOLLE
 9 rue de Moïsey
 21130 AUXONNE

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0618-13732
 Echantillon ITGA : IT041808-15997
 Reçu au laboratoire le : 28/08/2018

Ref. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	DIA-LPS03-1808-065
Dossier client	DIA-LPS03-1808-065
Echantillon	DIA-LPS03-1808-065-5 - Faux plafond - Dormette 4 (Bâtiment B)
Description ITGA	Matériau fibreux beige / Peinture blanche

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique :

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
▶ Matériau fibreux beige + peinture blanche	META le 30/08/2018	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Mylène MATTEI - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.



➤ Diagnostic plomb avant travaux

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux.

Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

1. Donneur d'ordre

Communauté d'Agglomération du Grand Dole /
Ville de Dole, Monsieur GIET

Partenaire

2. Propriétaire

Communauté d'Agglomération du Grand Dole/ Ville
de Dole,
Place de l'Europe, 39100 DOLE

3. Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien	113 Rue René Descartes, Ecole Maternelle saint Exupéry, 39100 DOLE
Description Sommaire	Bâtiment public
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Sans objet
Références cadastrales	Non communiquées
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble non bâti
Permis de construire délivré en	De 1949 au 01/07/1997
Nature des travaux	Rénovation/Réhabilitation

4. Références de la mission

Commande effectuée le	23/08/2018
Visite réalisée le	23/08/2018 à 14:00
Opérateur de repérage et certification	Monsieur Claude LAPOSTOLLE. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT (Réf : CPDI 2473)
Assurances	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 550 000 € - Date de validité : 2018
Laboratoire accrédité (analyse)	ITGA, Monsieur TOTINO
Sous-traitance	Sans objet

5. Synthèse du repérage plomb avant travaux

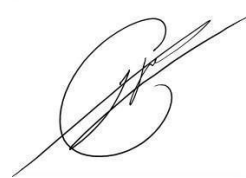
Présence de Plomb

Présence de revêtements contenant du plomb. Des dispositions particulières doivent être mises en oeuvre pour protéger les travailleurs et les occupants.

Ce diagnostic est réalisé dans le cadre de la protection de salariés susceptibles d'altérer des revêtements contenant du plomb lors de travaux.

Fait à DOLE, le 23/08/2018

Monsieur Claude LAPOSTOLLE
Diagnosticteur certifié



6. Risques liés au plomb dans les peintures pour les salariés du BTP

L'intoxication par le plomb, dénommée saturnisme, se rencontre encore chez les salariés du bâtiment. Connu de longue date, le saturnisme peut donner des manifestations cliniques variées traduisant les effets biologiques et toxiques sur l'organisme :

- Effets biologiques :
 - Une altération de la synthèse de l'hémoglobine au niveau de la moelle osseuse,
 - Une perturbation de la fabrication des globules rouges (anémie) et une fragilisation des globules rouges favorisant leur destruction précoce,
 - Une atteinte tardive et progressive de la fonction rénale, signe d'une imprégnation importante.
- Effets toxiques :
 - Aigus :
 - Troubles neuropsychiques,
 - Douleurs abdominales (coliques de plomb),
 - Chroniques :
 - Atteinte du système nerveux central (syndrome psycho-organique),
 - Atteinte du système nerveux périphérique (paralysie radiale),
 - Atteinte de la moelle osseuse et du sang,
 - Hypertension artérielle.

Source OPPBTP

7. Responsabilités des entreprises

Rappel OPPBTP (mai 2008) :

Les chefs d'établissement sont tenus de respecter la réglementation définie dans le Code du Travail et plus particulièrement d'appliquer les principes généraux de prévention et de mettre en œuvre les mesures d'hygiène et de sécurité nécessaires dans les activités exposant des salariés au plomb métallique et à ses composés ou à tout risque chimique rencontré.

Il est important de noter la nécessité absolue de procéder à chaque fois à une évaluation des risques du chantier considéré en fonction de la technique de traitement des peintures au plomb envisagée et de l'environnement des travaux à réaliser. Cette approche menée avec une réflexion approfondie va permettre d'intégrer dans chaque situation les mesures de prévention et d'hygiène nécessaires afin d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs ainsi que la protection du tiers et de l'environnement.

Une des préoccupations majeures étant d'éviter la production ou la dissémination de poussières ainsi que leur ingestion ou inhalation dans le respect strict des procédures d'interventions sur des peintures au plomb et en particulier celles touchant à l'hygiène et au nettoyage fréquent et minutieux du chantier.

- **Travaux de réhabilitation ou de reconstruction :**

La réalisation de travaux ou de réhabilitation ou de reconstruction entre dans le cadre des missions classiques de l'entrepreneur. A ce titre, les règles juridiques et de l'art applicables sont celles habituelles et dépendent notamment des conditions du contrat passé et du type de travaux entrepris. Dans le domaine spécifique du plomb, il faut en plus tenir compte des risques encourus dus à sa présence et en rappelant à la maîtrise d'ouvrage son obligation de faire réaliser un diagnostic plomb et tout test nécessaire à l'évaluation des risques pour permettre une adaptation des travaux à la situation réelle.

- **Travaux effectués dans le cadre de la lutte contre la présence de plomb :**
- Les travaux, tels que définis dans les textes réglementaires déclenchés dans le cadre du Code de la Santé Publique, ne sont pas destinés à remédier aux causes profondes des dommages qui donc perdurent. Ils ont principalement pour objet de recouvrir les supports « plombés » d'un matériau donné. Le maître d'ouvrage est tenu dans ce cas de remettre à l'employeur des salariés du bâtiment les diagnostics réglementaires adéquats : CREP ou DRIPP.

8. Documents transmis

Aucun document n'a été transmis.

9. Description des travaux envisagés

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur les informations du périmètre des travaux via un tableau synthétique (voir ci-dessous). Une description détaillée est demandée au donneur d'ordre à propos des travaux, de leur localisation et s'ils sont déjà connus, le nom et l'adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesure.

10. Périmètre des travaux

11. Pièces ou locaux visités

- Entrée principale
- Bâtiment A
- Entrée 1
- Bureau 1
- Couloir 1
- Salle de classe 1
- Toilettes 1
- WC 1
- Dormette 1
- Cuisine 1
- Dormette 2
- Salle de classe 2
- Local technique 1
- Salle de classe 3
- Salle de classe 4
- Salle de motricité 1
- Bâtiment B
- Entrée 2
- Bureau 2
- Couloir 2
- Salle de classe 5
- Toilettes 2

- WC 2
- Dormette 3
- Cuisine 2
- Dormette 4
- Salle de classe 6
- Local technique 2
- Salle de classe 7
- Salle de classe 8
- Salle de motricité 2

12. Investigations complémentaires à prévoir

Tous les locaux dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

13. Autres observations

Sans objet

14. Moyens de mesure utilisés

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Marque	Modèle	N° série	Source	Date de changement	Activité de initiale	Durée de validité
XLP-S	NITON	87988		15/02/2015	0	0 an(s)

Etalonnage initial et final de l'appareil réalisé sur surface test de : mg/cm²

Etalonnages réalisés pour ce constat : initial à 1,100 mg/cm² final à 1,100 mg/cm²

Rapport des mesures de concentration en plomb

En règle générale, et sauf indication contraire, la description des pièces est faite dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la pièce correspondant à l'entrée principale.

Concernant l'interprétation des mesures, voir conditions particulières d'exécution.

Stratégie de mesures

Si des travaux sont réalisés sur la faïence (retrait, perceuse,...) le repérage est nécessaire puisque le carrelage peut masquer un autre revêtement en plomb.

Les matériaux en plomb doivent faire l'objet d'un repérage par le diagnostiqueur (par fluorescence X et/ou constat visuel).

▪ Choix des points de mesures

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures seront réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux. Si plusieurs mesures sont réalisées sur une UD elles seront prises à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...).

Toutes les mesures effectuées par UD doivent être consignées dans le rapport sous réserve d'écarter les valeurs aberrantes.

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

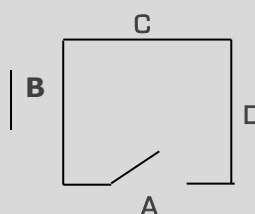
▪ Relevés des mesures

L'ensemble des mesures, des constats visuels, des résultats échantillonnage est récapitulé dans un tableau. En l'absence de mesures, la raison pour laquelle la mesure n'a pas été effectuée est indiquée. Le diagnostiqueur n'a pas à se prononcer sur le niveau de risque que présentent les valeurs mesurées.

Repérage dans la pièce (Rep.)

Localisation des mesures

A l'intérieur de chaque pièce, les mesures sont effectuées sur les unités de diagnostic dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la cloison ou le mur correspondant à la porte d'entrée dans la pièce (Rep. A).



HG G gauche BG	H haut C centre B bas	HD D droite BD
----------------------	-----------------------------	----------------------

Nombre total d'unités de diagnostic

445

Nombre total de mesures

445

Abréviations :

N° | Numéro de la mesure
nm | Non mesuré

Bâtiment A : Entrée 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	Travaux Envisagés
1	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0		
2	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	1,4		
3	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0		
4	Mur	A	Plâtre / Tapiserie	En haut	0		
5	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En haut	1,6		
6	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En haut	0		
7	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0		
8	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	1,3		
9	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0		
10	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	1,1		
11	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0		
12	Mur	D	Plâtre / Tapiserie	En haut	0		

Nombre Total d'UD : 12

Bâtiment A : Bureau 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	Travaux Envisagés
13	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0		

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	d'	Travaux Envisagés
14	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
15	Mur	A	Plâtre / Tapiserie	En haut	0			
16	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
17	Mur	B	Plâtre / Tapiserie	En haut	0			
18	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0			
19	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0			
20	Mur	C	Plâtre / Tapiserie	En haut	0			
21	Mur	D	Plâtre / Tapiserie	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 9

Bâtiment A : Couloir 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	d'	Travaux Envisagés
22	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
23	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
24	Fenêtre Ext. et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
25	Fenêtre Int. et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
26	Mur	A	Bois / Peinture	En haut	0			
27	Mur	B	Bois / Peinture	En haut	0			
28	Fenêtre Ext. et huisserie	B1	Bois / Peinture	En haut	0			
29	Fenêtre Int. et huisserie	B1	Bois / Peinture	En haut	0			
30	Fenêtre Ext. et huisserie	B2	Bois / Peinture	En haut	0			
31	Fenêtre Int. et huisserie	B2	Bois / Peinture	En haut	0			
32	Fenêtre Ext. et huisserie	B3	Bois / Peinture	En haut	0			
33	Fenêtre Int. et huisserie	B3	Bois / Peinture	En haut	0			
34	Fenêtre Ext. et huisserie	B4	Bois / Peinture	En haut	0			
35	Fenêtre Int. et huisserie	B4	Bois / Peinture	En haut	0			
36	Fenêtre Ext. et huisserie	B5	Bois / Peinture	En haut	0			
37	Fenêtre Int. et huisserie	B5	Bois / Peinture	En haut	0			
38	Mur	C	Bois / Peinture	En haut	0			
39	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	0			
40	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	0			
41	Mur	D	Bois / Peinture	En haut	0			
42	Mur	E	Bois / Peinture	En haut	0			
43	Fenêtre Ext. et huisserie	E1	Bois / Peinture	En haut	0			
44	Fenêtre Int. et huisserie	E1	Bois / Peinture	En haut	0			
45	Fenêtre Ext. et huisserie	E2	Bois / Peinture	En haut	0			
46	Fenêtre Int. et huisserie	E2	Bois / Peinture	En haut	0			
47	Fenêtre Ext. et huisserie	F	Bois / Peinture	En haut	0			
48	Fenêtre Int. et huisserie	F	Bois / Peinture	En haut	0			
49	Mur	F	Bois / Peinture	En haut	0			
50	Fenêtre Ext. et huisserie	F1	Bois / Peinture	En haut	0			
51	Fenêtre Int. et huisserie	F1	Bois / Peinture	En haut	0			
52	Fenêtre Ext. et huisserie	F2	Bois / Peinture	En haut	0			
53	Fenêtre Int. et huisserie	F2	Bois / Peinture	En haut	0			
54	Mur	G	Bois / Peinture	En haut	0			
55	Mur	H	Bois / Peinture	En haut	0			
56	Fenêtre Ext. et huisserie	H1	Bois / Peinture	En haut	0			
57	Fenêtre Int. et huisserie	H1	Bois / Peinture	En haut	0			
58	Fenêtre Ext. et huisserie	H2	Bois / Peinture	En haut	0			
59	Fenêtre Int. et huisserie	H2	Bois / Peinture	En haut	0			
60	Fenêtre Ext. et huisserie	H3	Bois / Peinture	En haut	0			
61	Fenêtre Int. et huisserie	H3	Bois / Peinture	En haut	0			
62	Fenêtre Ext. et huisserie	H4	Bois / Peinture	En haut	0			
63	Fenêtre Int. et huisserie	H4	Bois / Peinture	En haut	0			
64	Fenêtre Ext. et huisserie	H5	Bois / Peinture	En haut	0			
65	Fenêtre Int. et huisserie	H5	Bois / Peinture	En haut	0			
66	Fenêtre Ext. et huisserie	H6	Bois / Peinture	En haut	0			
67	Fenêtre Int. et huisserie	H6	Bois / Peinture	En haut	0			
68	Fenêtre Ext. et huisserie	H7	Bois / Peinture	En haut	0			
69	Fenêtre Int. et huisserie	H7	Bois / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 48

Bâtiment A : Salle de classe 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	d'	Travaux Envisagés
70	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
71	Mur	A	Bois / Peinture	En haut	0			
72	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
73	Fenêtre Ext. et huisserie	A1	Bois / Peinture	En haut	0			
74	Fenêtre Int. et huisserie	A1	Bois / Peinture	En haut	0			
75	Fenêtre Ext. et huisserie	A2	Bois / Peinture	En haut	0			
76	Fenêtre Int. et huisserie	A2	Bois / Peinture	En haut	0			
77	Fenêtre Ext. et huisserie	A3	Bois / Peinture	En haut	0			
78	Fenêtre Int. et huisserie	A3	Bois / Peinture	En haut	0			
79	Mur	B	Plâtre / Tapiserie	En haut	0			
80	Mur	C	Plâtre / Tapiserie	En haut	0			
81	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
82	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
83	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
84	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
85	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
86	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
87	Mur	D	Plâtre / Tapiserie	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 18

Bâtiment A : Toilettes 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	d'	Travaux Envisagés
88	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
89	Plinthes		Carrelage /	A gauche	0			
90	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0			
91	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
92	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0			
93	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0			
94	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
95	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
96	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
97	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
98	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
99	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
100	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0			
101	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	0			
102	Mur	F	Plâtre / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 15

Bâtiment A : WC 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
103	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
104	Plinthes		Carrelage /	A gauche	0			
105	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0			
106	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
107	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0			
108	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0			
109	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0			
110	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 8

Bâtiment A : Dormette 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
111	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
112	Plinthes		Carrelage /	A gauche	0			
113	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0			
114	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
115	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0			
116	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0			
117	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
118	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
119	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
120	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
121	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
122	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
123	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0			
124	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	0			
125	Mur	F	Plâtre / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 15

Bâtiment A : Cuisine 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
126	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
127	Plinthes		Carrelage /	A gauche	0			
128	Mur	A	/ Faïence	En haut	0			
129	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0			
130	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
131	Mur	B	/ Faïence	En haut	0			
132	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0			
133	Fenêtre Ext. et huisserie	B1	Bois / Peinture	En haut	0			
134	Fenêtre Int. et huisserie	B1	Bois / Peinture	En haut	0			
135	Fenêtre Ext. et huisserie	B2	Bois / Peinture	En haut	0			
136	Fenêtre Int. et huisserie	B2	Bois / Peinture	En haut	0			
137	Fenêtre Ext. et huisserie	B3	Bois / Peinture	En haut	0			
138	Fenêtre Int. et huisserie	B3	Bois / Peinture	En haut	0			
139	Mur	C	/ Faïence	En haut	0			
140	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0			
141	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0			
142	Mur	D	/ Faïence	En haut	0			
143	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 18

Bâtiment A : Dormette 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
144	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
145	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
146	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
147	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En haut	0			
148	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En haut	0			
149	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
150	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
151	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
152	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
153	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
154	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur [mg/cm²]/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
155	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
156	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
157	Fenêtre Ext. et huisserie	C4	Bois / Peinture	En haut	0			
158	Fenêtre Int. et huisserie	C4	Bois / Peinture	En haut	0			
159	Mur	D	Bois / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 16

Bâtiment A : Salle de classe 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur [mg/cm²]/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
160	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
161	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
162	Mur	A	Bois / Peinture	En haut	0			
163	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
164	Porte et huisserie	A	PVC /	En haut	0			
165	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
166	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
167	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
168	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
169	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
170	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
171	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
172	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
173	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 14

Bâtiment A : Local technique 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur [mg/cm²]/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
174	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
175	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0			
176	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
177	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0			
178	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0			
179	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0			
180	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0			
181	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 8

Bâtiment A : Salle de classe 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur [mg/cm²]/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
182	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
183	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
184	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
185	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
186	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
187	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
188	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0			
189	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
190	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
191	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
192	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
193	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
194	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 13

Bâtiment A : Salle de classe 4

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur [mg/cm²]/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
195	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
196	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
197	Mur	A	Bois / Peinture	En haut	0			
198	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
199	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
200	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	0			
201	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
202	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
203	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
204	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
205	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
206	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
207	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
208	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 14

Bâtiment A : Salle de motricité 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur [mg/cm²]/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
209	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
210	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
211	Mur	A	Bois / Peinture	En haut	0			

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	Travaux Envisagés
212	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En haut	0		
213	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En haut	0		
214	Mur	B	Bois / Peinture	En haut	0		
215	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0		
216	Mur	C	Bois / Peinture	En haut	0		
217	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0		
218	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0		
219	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0		
220	Porte et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0		
221	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0		
222	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0		
223	Porte et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0		
224	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0		
225	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0		
226	Porte et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0		
227	Fenêtre Ext. et huisserie	C4	Bois / Peinture	En haut	0		
228	Fenêtre Int. et huisserie	C4	Bois / Peinture	En haut	0		
229	Fenêtre Ext. et huisserie	C5	Bois / Peinture	En haut	0		
230	Fenêtre Int. et huisserie	C5	Bois / Peinture	En haut	0		
231	Fenêtre Ext. et huisserie	C6	Bois / Peinture	En haut	0		
232	Fenêtre Int. et huisserie	C6	Bois / Peinture	En haut	0		
233	Mur	D	Bois / Peinture	En haut	0		
234	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0		

Nombre Total d'UD : 26

Entrée principale

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	Travaux Envisagés
235	Plafond		Bardage métallique /	A gauche	0		
236	Mur	A	Bardage métallique /	En haut	0		
237	Porte et huisserie	A	Alu / Peinture	En haut	0		
238	Fenêtre Ext. et huisserie	A1	Alu / Peinture	En haut	0		
239	Fenêtre Int. et huisserie	A1	Alu / Peinture	En haut	0		
240	Fenêtre Ext. et huisserie	A2	Alu / Peinture	En haut	0		
241	Fenêtre Int. et huisserie	A2	Alu / Peinture	En haut	0		
242	Mur	B	Ciment / Peinture	En haut	0		
243	Mur	C	Ciment / Peinture	En haut	0		
244	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0		
245	Mur	D	Ciment / Peinture	En haut	0		
246	Fenêtre Ext. et huisserie	E	Alu / Peinture	En haut	0		
247	Fenêtre Int. et huisserie	E	Alu / Peinture	En haut	0		
248	Mur	E	Bardage métallique /	En haut	0		
249	Fenêtre Ext. et huisserie	F	Alu / Peinture	En haut	0		
250	Fenêtre Int. et huisserie	F	Alu / Peinture	En haut	0		
251	Mur	F	Bardage métallique /	En haut	0		
252	Mur	G	Ciment / Peinture	En haut	0		
253	Porte et huisserie	G	Bois / Peinture	En haut	0		
254	Mur	H	Ciment / Peinture	En haut	0		

Nombre Total d'UD : 20

Bâtiment B : Entrée 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	Travaux Envisagés
255	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0		
256	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0		
257	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0		
258	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En haut	0		
259	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En haut	0		
260	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0		
261	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	0		
262	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0		
263	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0		
264	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0		

Nombre Total d'UD : 10

Bâtiment B : Bureau 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	Travaux Envisagés
265	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0		
266	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0		
267	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0		
268	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0		
269	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0		
270	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0		
271	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0		
272	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0		
273	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0		

Nombre Total d'UD : 9

Bâtiment B : Couloir 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	Travaux Envisagés
274	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0		
275	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0		
276	Mur	A	Bois / Peinture	En haut	0		
277	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0		

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
278	Mur	B	Bois / Peinture	En haut	0			
279	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0			
280	Porte et huisserie	B1	Bois / Peinture	En haut	0			
281	Porte et huisserie	B2	Bois / Peinture	En haut	0			
282	Porte et huisserie	B3	Bois / Peinture	En haut	0			
283	Porte et huisserie	B4	Bois / Peinture	En haut	0			
284	Porte et huisserie	B5	Bois / Peinture	En haut	0			
285	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0			
286	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0			
287	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	0			
288	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	0			
289	Porte et huisserie	E1	Bois / Peinture	En haut	0			
290	Porte et huisserie	E2	Bois / Peinture	En haut	0			
291	Mur	F	Plâtre / Peinture	En haut	0			
292	Porte et huisserie	F	Bois / Peinture	En haut	0			
293	Mur	G	Plâtre / Peinture	En haut	0			
294	Mur	H	Plâtre / Peinture	En haut	0			
295	Porte et huisserie	H1	Bois / Peinture	En haut	0			
296	Porte et huisserie	H2	Bois / Peinture	En haut	0			
297	Porte et huisserie	H3	Bois / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 24

Bâtiment B : Salle de classe 5

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
298	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
299	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
300	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
301	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
302	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
303	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
304	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
305	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
306	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
307	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
308	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
309	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
310	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 13

Bâtiment B : Toilettes 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
311	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
312	Plinthes		Carrelage /	A gauche	0			
313	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0			
314	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
315	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0			
316	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0			
317	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
318	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
319	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
320	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
321	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
322	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
323	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0			
324	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	0			
325	Mur	F	Plâtre / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 15

Bâtiment B : WC 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
326	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	0			
327	Plinthes		Carrelage /	A gauche	0			
328	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0			
329	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
330	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0			
331	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0			
332	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0			
333	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 8

Bâtiment B : Dormette 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge erreur	d'	Travaux Envisagés
334	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
335	Plinthes		Carrelage /	A gauche	0			
336	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0			
337	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
338	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0			
339	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0			
340	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
341	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
342	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
343	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/ constat visuel	Marge d'erreur	d'	Travaux Envisagés
344	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
345	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
346	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0			
347	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	0			
348	Mur	F	Plâtre / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 15

Bâtiment B : Cuisine 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/ constat visuel	Marge d'erreur	d'	Travaux Envisagés
349	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
350	Plinthes		Carrelage /	A gauche	0			
351	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0			
352	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
353	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0			
354	Fenêtre Ext. et huisserie	B1	Bois / Peinture	En haut	0			
355	Fenêtre Int. et huisserie	B1	Bois / Peinture	En haut	0			
356	Fenêtre Ext. et huisserie	B2	Bois / Peinture	En haut	0			
357	Fenêtre Int. et huisserie	B2	Bois / Peinture	En haut	0			
358	Fenêtre Ext. et huisserie	B3	Bois / Peinture	En haut	0			
359	Fenêtre Int. et huisserie	B3	Bois / Peinture	En haut	0			
360	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0			
361	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0			
362	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 14

Bâtiment B : Dormette 4

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/ constat visuel	Marge d'erreur	d'	Travaux Envisagés
363	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
364	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
365	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0			
366	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En haut	0			
367	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En haut	0			
368	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0			
369	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0			
370	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
371	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
372	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
373	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
374	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 12

Bâtiment B : Salle de classe 6

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/ constat visuel	Marge d'erreur	d'	Travaux Envisagés
375	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
376	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
377	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0			
378	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
379	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0			
380	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0			
381	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
382	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
383	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
384	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
385	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
386	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
387	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 13

Bâtiment B : Local technique 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/ constat visuel	Marge d'erreur	d'	Travaux Envisagés
388	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	0			
389	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
390	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	0			
391	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
392	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	0			
393	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0			
394	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	0			
395	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	0			
396	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 9

Bâtiment B : Salle de classe 7

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/ constat visuel	Marge d'erreur	d'	Travaux Envisagés
397	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
398	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
399	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
400	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	d'	Travaux Envisagés
401	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
402	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
403	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
404	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
405	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
406	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
407	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
408	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
409	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
410	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 14

Bâtiment B : Salle de classe 8

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	d'	Travaux Envisagés
411	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
412	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
413	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
414	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	0			
415	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
416	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	0			
417	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
418	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
419	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
420	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
421	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
422	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
423	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
424	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 14

Bâtiment B : Salle de motricité 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	Valeur (mg/cm²)/constat visuel	Marge d'erreur	d'	Travaux Envisagés
425	Plafond		Faux plafond /	A gauche	0			
426	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	0			
427	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
428	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En haut	0			
429	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En haut	0			
430	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
431	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			
432	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
433	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
434	Porte et huisserie	C1	Bois / Peinture	En haut	0			
435	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
436	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
437	Porte et huisserie	C2	Bois / Peinture	En haut	0			
438	Fenêtre Ext. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
439	Fenêtre Int. et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
440	Porte et huisserie	C3	Bois / Peinture	En haut	0			
441	Fenêtre Ext. et huisserie	C4	Bois / Peinture	En haut	0			
442	Fenêtre Int. et huisserie	C4	Bois / Peinture	En haut	0			
443	Fenêtre Ext. et huisserie	C5	Bois / Peinture	En haut	0			
444	Fenêtre Int. et huisserie	C5	Bois / Peinture	En haut	0			
445	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	0			

Nombre Total d'UD : 21

15. Analyses

Aucune analyse n'a été effectuée.

16. Méthodologie du diagnostic

Les modalités du diagnostic avant intervention dans les ouvrages concernés par la présence de peintures au plomb ne sont pas définies réglementairement. Cependant, le respect des principes généraux de prévention, du risque chimique et de la réglementation relative à la protection des travailleurs exposés au plomb justifie que la recherche de plomb dans les peintures du bâti ancien soit effectuée dans le cadre de l'évaluation des risques à travers un diagnostic plomb.

La méthodologie respecte les prérogatives de l'OPPBT (mai 2008) sur les travaux dans les interventions sur les ouvrages anciens :

- Visite préalable, état des lieux,

- Identification de tous les éléments de construction susceptibles d'être revêtus de peinture au plomb,
- Réalisation de mesures à l'aide d'un analyseur portable à fluorescence X sur tous les éléments unitaires,
- Établissement d'une cartographie,
- Rédaction d'un compte-rendu de diagnostic suivi d'un descriptif des dispositions à mettre en œuvre sur le chantier le cas échéant.

17. Descriptif des dispositions à mettre en œuvre sur le chantier

- Préparation de chantier :
- Compte tenu de la nature particulière des travaux, un protocole doit être établi, avant le démarrage de chaque chantier. Ce protocole est destiné à formaliser les règles à respecter pour que la réalisation du chantier soit conduite dans des conditions de sécurité optimales, tant pour les habitants de l'immeuble concerné et le voisinage, que pour les salariés des entreprises intervenantes.
- Les travaux devront être réalisés en l'absence d'occupants et plus particulièrement des enfants mineurs et des femmes enceintes, notamment au cours des phases dites « à risques ».
- Il convient également de :
 - Examiner le présent diagnostic en détail,
 - Choisir la technique d'intervention la moins polluante possible, notamment vis-à-vis de la concentration en plomb,
 - Informer le médecin du travail et le CHSCT ou les délégués du personnel (le cas échéant),
 - Choisir les protections collectives,
 - Choisir les équipements de protection individuelle adaptés à la technique,
 - Informer les salariés sur le risque plomb,
 - former les salariés [technique employée, équipements de protection, nettoyage de chantier, évacuation des déchets, entrée et sortie de la zone de travail, hygiène générale, interdictions] ; le formateur doit être compétent vis-à-vis du risque plomb,
 - Prévoir l'installation des locaux vestiaires, sanitaires et réfectoires,
 - Choisir les modes de tri, de stockage et d'élimination des déchets, et mettre en place la procédure de cheminement et d'évacuation,
 - Définir les moyens d'aide aux manutentions,
 - Repérer les différents réseaux à l'intérieur de l'immeuble afin d'organiser la neutralisation de ceux pouvant présenter un risque lors des travaux,
 - Réaliser, si possible en premier lieu, les creusements de saignées (pour électricité ou plomberie) dans les mêmes conditions que les travaux de traitement des peintures,
 - Intégrer l'analyse des risques et les mesures de prévention retenues dans les éventuels documents réglementaires (PPSPS, plan de prévention,...) ou dans un document spécifique, puis les commenter aux salariés,
 - Approvisionner tous les matériels et installations nécessaires, les sacs pour les déchets et les équipements de protection individuelle.
- Avant de démarrer les travaux :
- Il convient de :
 - En cas d'emprise sur la voie publique, signaler le chantier et aménager des passages pour les piétons,
 - Rendre le chantier inaccessible au public,
 - Délimiter et signaler les zones de travaux à risques,

- Indiquer au maître d'ouvrage le moment opportun pour la réalisation du contrôle initial d'empoussièrement surfacique sur le sol,
 - En fonction de la technique employée, prévoir éventuellement un isolement de la zone, un sas d'accès, une extraction d'air,...
 - Aménager un local inaccessible au public pour stocker les déchets,
 - Mettre à disposition des opérateurs, sur le chantier :
 - Un point d'eau équipé de savon et de brosses à ongles,
 - Une douche équipée : cabine pouvant être fermée avec espace de déshabillage et patère, callebatis au sol, eau à température réglable, chauffage, aération,....,
 - Un local avec des armoires vestiaires à deux compartiments distincts (vêtements de travail, vêtements de ville),
 - Des toilettes,
 - Un local à usage de réfectoire.
 - Disposer des protections collectives contre le risque de chute de hauteur à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments,
 - Mettre à disposition des plates-formes individuelles roulantes légères ou des échafaudages adaptés à la configuration des lieux (escaliers,...),
 - Faire mettre hors service les installations existantes (gaz, électricité,...) situées dans la zone de travail et pouvant présenter des risques pour les intervenants,
 - Mettre en œuvre des coffrets électriques avec disjoncteur différentiel (sensibilité 30 mA),
 - Eclairer la zone de travail à l'aide d'appareils de classe II (double isolation) : projecteur mobile IP 447, baladeuse IP45 munie d'une protection mécanique (verrine ou grille métallique).
- Pendant les travaux :
 - Il convient de :
 - Mettre à disposition des salariés, sur le chantier, les documents décrivant l'organisation de la prévention (PPSPS, plan de prévention, document spécifique,...),
 - Maintenir les moyens mis en place pour rendre le chantier inaccessible,
 - Appliquer à toute personne présente sur le chantier - en particulier lors des visites de chantier - les dispositions prévues pour les intervenants,
 - Commencer par les travaux les plus polluants,
 - Assurer un nettoyage régulier de la zone de travail,
 - Proscrire le balayage,
 - Ramasser régulièrement les déchets, les stocker dans un local inaccessible au public,
 - Ne jamais faire brûler du bois recouvert de peinture au plomb,
 - Organiser des pauses en fonction des conditions de travail des opérateurs (température, humidité,...) et des équipements de protection respiratoire choisis.
 - Après les travaux :
 - Il convient de :
 - Réaliser un nettoyage complet des zones de travail et des accès à l'aide d'un aspirateur avec filtre de très haute capacité, proscrire le balayage,
 - Indiquer au maître d'ouvrage le moment opportun pour la réalisation du contrôle d'empoussièrement surfacique sur le sol,

- Fournir au maître d'ouvrage un plan indiquant les parois ou éléments contenant du plomb après recouvrement ou encoffrement.
- Gestion des déchets :
 - Les déchets générés sur les chantiers de réhabilitation/Démolition de biens revêtus de peintures au plomb peuvent être classés en plusieurs catégories selon leur charge polluante déterminante pour le choix d'une filière d'élimination. La détermination de cette filière d'élimination s'effectue en fonction de la nature des déchets et de la teneur en plomb lixiviable /
 - Matériaux inertes : classe 3,
 - Éléments non déstructurés en bois ou métalliques, éléments en plâtre, revêtus de peinture au plomb : classe 2 ou en filière de valorisation ou en filière plâtre avec alvéoles monomatériaux,
 - Débris et poussières de peinture au plomb avec teneur en plomb lixiviable inférieure à 50 mg/kg : classe 1,
 - Débris et poussières de peinture au plomb avec teneur en plomb lixiviable supérieure à 50 mg/kg : traitement spécial puis classe.

18. Principales solutions techniques de traitement des peintures au plomb

Les principales solutions techniques de traitement des peintures au plomb sont :

- Le recouvrement :
 - Par de la peinture : application d'un film mince de peinture formant barrière à la peinture au plomb existante,
 - Par des revêtements : application sur les surfaces à traiter de produits adhérents afin de recouvrir complètement les anciennes peintures (vernis, résines en phase solvant, tissus, toile de verre, fibres minérales ou végétales),
 - Par du doublage : recouvrement des surfaces à traiter à l'aide de produits rigides appliqués directement séparés par une lame d'air ventilé en cas d'humidité des habitations, supprimant l'accès à ces surfaces et formant barrière à la peinture au plomb existante.
- Le retrait :
 - Par décapage thermique : génération d'air chaud par une résistance électrique en vue d'obtenir le ramollissement des liants organiques des peintures et leur décollement à l'aide de couteaux de peintre et grattoirs (brûleur à flamme interdit),
 - Par décapage chimique : les couches de peinture sont dissoutes ou hydrolysées par des décapants chimiques organiques ou minéraux,
 - Par décapage par grenailage avec aspiration à la source (principalement pour ouvrages métalliques et hors site pour des pièces démontables résistant au grenailage : le principe repose sur le retrait des peintures par abrasion à l'aide de particules abrasives métalliques ou autres. Le procédé nécessite une aspiration en continu par un dispositif adapté permettant d'évacuer les poussières de peinture et de récupérer les grenailles (projection de sable très fin),
 - Par technique de remplacement : certaines parties d'ouvrages démontables peuvent être remplacées par des éléments neufs.

19. Conditions particulières d'exécution

Textes de référence

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants

- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb
- DIRECCTE Centre – mars 2014 - Préconisations pour la réalisation d'un diagnostic plomb avant travaux (Hors champ code de la santé publique)
-

Précisions :

Limite du constat de risque d'exposition au plomb

L'article R1334-11 du code de la santé publique demande d'identifier toute surface comportant un revêtement avec présence de plomb. Les mesures faites présentent deux types de limitation :

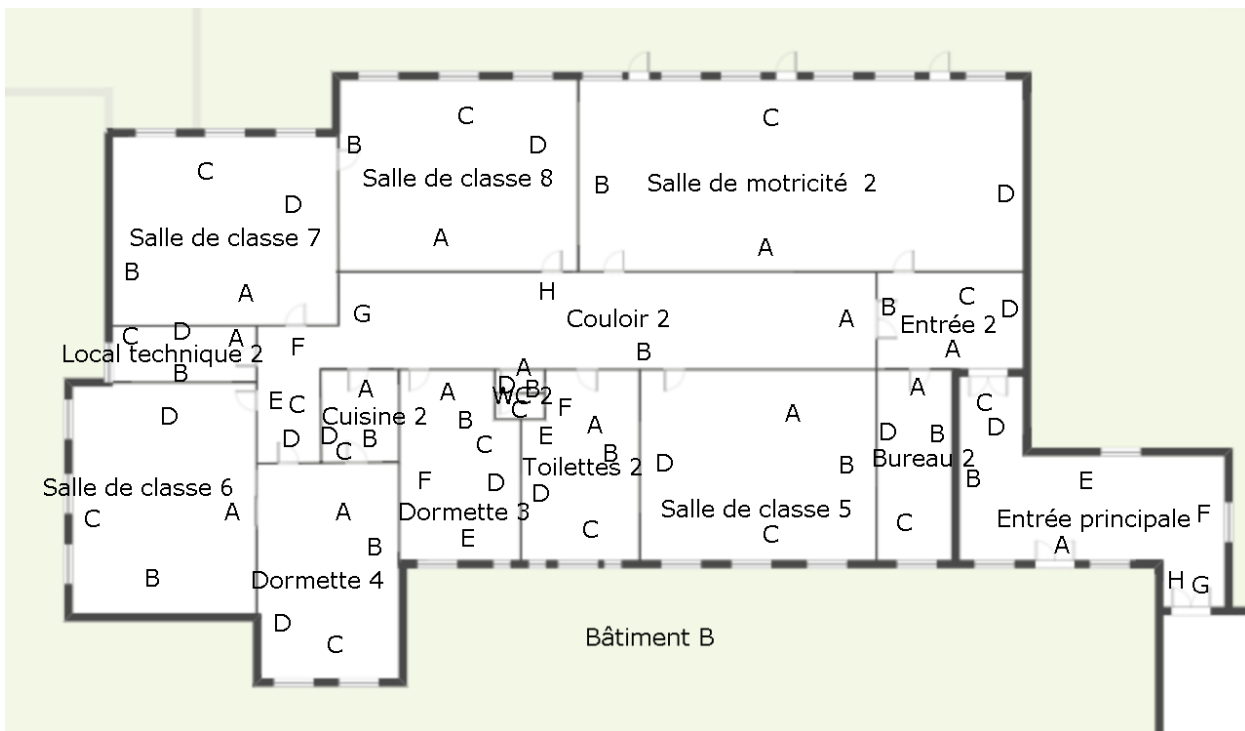
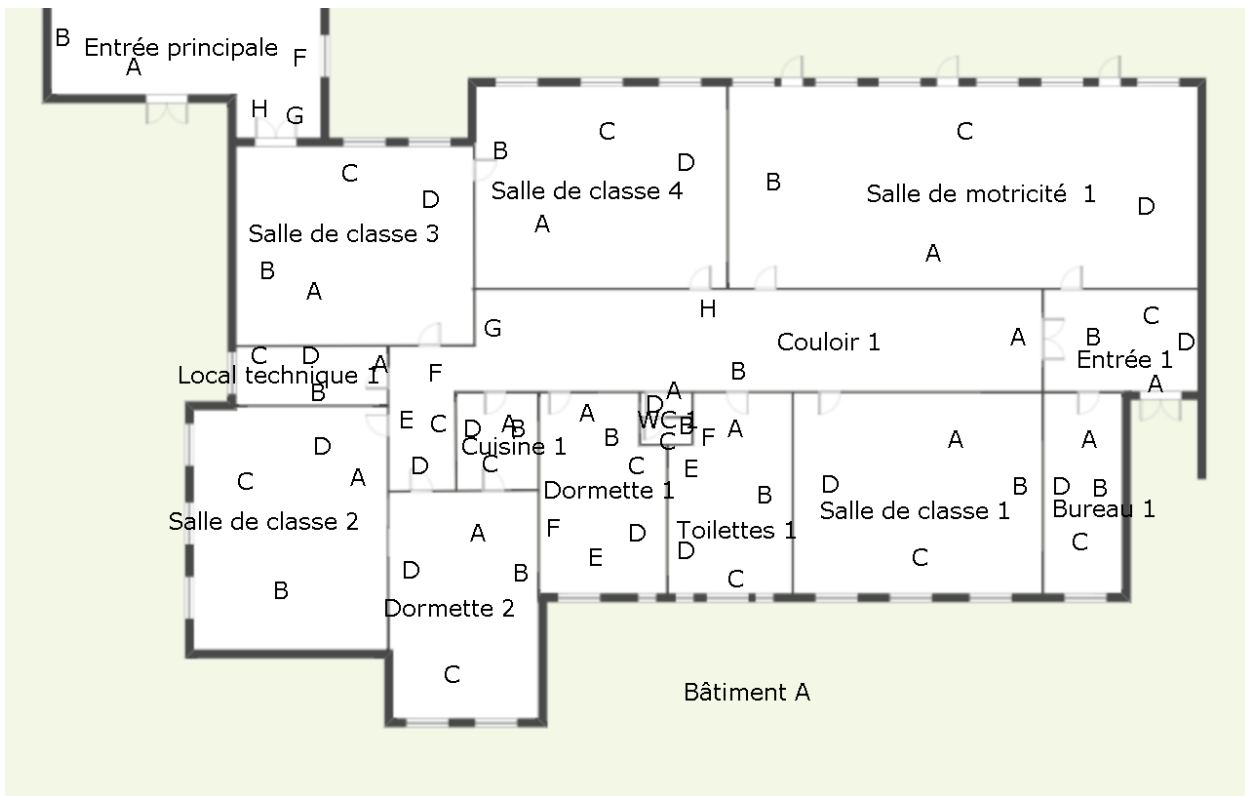
- **Limitation due à l'échantillonnage :** une mesure ne s'effectuant que sur quelques cm², seul un échantillonnage limité des surfaces est possible et le constat de risque d'exposition au plomb ne peut donc avoir de sens qu'en référence à une méthodologie d'échantillonnage déterminée. **Un autre échantillonnage pourrait conduire à un résultat différent.**
- **Limitation due à la technique de mesure dans le cas des mesures faites par appareil portable :** Les mesures sont faites par émission d'un rayonnement γ produit par une source radioactive et analyse spectrale du rayonnement de fluorescence X réémis en retour par les atomes de plomb. Les différents rayonnements peuvent subir des altérations dues aux différentes couches de revêtement situées entre le plomb et la surface. **De ce fait, les mesures du plomb en profondeur peuvent présenter des dispersions importantes.**

Ce diagnostic est réalisé dans le cadre de la protection de salariés susceptibles d'altérer des revêtements contenant du plomb lors de travaux. Il n'a pas de durée de validité et peut être réalisé pour tout type de bien : à usage d'habitation ou non, construit avant 1949 ou non.

Précisions OPPBTP (mai 2008) : « Les modalités du diagnostic avant intervention dans les ouvrages concernés par la présence de peintures au plomb ne sont pas définies réglementairement. Cependant le respect des principes généraux de prévention, du risque chimique et de la réglementation relative à la protection des travailleurs exposés au plomb justifie que la recherche de plomb dans les peintures du bâti ancien soit effectuée avant tous travaux de réhabilitation lors de l'évaluation des risques réglementaire ».

Ce diagnostic est réalisé dans le cadre de la protection de salariés susceptibles d'altérer des revêtements contenant du plomb lors de travaux. Il n'a pas de durée de validité et peut être réalisé pour tout type de bien : à usage d'habitation ou non, construit avant 1949 ou non...

20. Schéma du repérage plomb avant travaux



21. Notice d'information des salarries

Le Code du Travail prévoit que l'employeur doit remettre une notice écrite à tout travailleur susceptible d'être exposé au plomb qui l'informe sur les dangers du plomb, les risques liés au poste de travail et les moyens de prévention (voir exemple de document en annexe à compléter le cas échéant par l'employeur).



A LIRE ATTENTIVEMENT

Lieu :

Date :

Nom du responsable du chantier :

Tél. :

DANGERS PRESENTES PAR L'EXPOSITION AU PLOMB ET CEUX PRESENTES PAR LE POSTE DE TRAVAIL :

- Risques généraux :

Présence du plomb dans les peintures :

- La céruse (hydrocarbonate de plomb) a été très couramment employée dans les mélanges pour la fabrication des peintures et enduits. Elle a été très utilisée en raison de ses nombreux avantages (blanc parfait, résistance, imperméabilité,...). Elle servait à la réalisation d'impressions, rebouchages, enduits, peinture et décoration (faux bois, faux marbres) sur plusieurs supports tels que plâtre, fer et bois. En conséquence, de très nombreuses peintures encore en place aujourd'hui ont une très forte probabilité de contenir du plomb.
- L'absorption de plomb peut provoquer de graves atteintes à la santé.

- Risques pour la santé :

L'intoxication par le plomb, dénommée saturnisme, se rencontre encore chez les salariés du bâtiment. Connu de longue date, le saturnisme peut donner des manifestations cliniques variées traduisant les effets biologiques et toxiques sur l'organisme :

– Effets biologiques :

- Une altération de la synthèse de l'hémoglobine au niveau de la moelle osseuse,
- Une perturbation de la fabrication des globules rouges (anémie) et une fragilisation des globules rouges favorisant leur destruction précoce,
- Une atteinte tardive et progressive de la fonction rénale, signe d'une imprégnation importante.

– Effets toxiques :

▪ Aigus :

- Troubles neuropsychiques,
- Douleurs abdominales (coliques de plomb),

▪ Chroniques :

- Atteinte du système nerveux central (syndrome psycho-organique),
- Atteinte du système nerveux périphérique (paralysie radiale),
- Atteinte de la moelle osseuse et du sang,

- Hypertension artérielle.
- Risques sur le poste de travail : rayer les techniques non utilisées
 - Préparation de surfaces, recouvrement, petits travaux :
 - Emission limitée de poussières et de particules chargées en plomb.
 - Grattage, ponçage, piochage :
 - Dans le cas d'un travail à sec, il y a une émission très importante de poussières chargées en plomb. Lorsqu'on peut travailler à l'humide, cette émission est considérablement réduite.
 - Décapage thermique :
 - Poussières, brûlures et incendie.
 - Décapage chimique caustique :
 - Risque de brûlures graves aux niveaux cutané et oculaire, nécessitant des soins immédiats pour éviter des effets irréversibles. Il faut donc éviter toute exposition de la peau et des yeux des salariés pendant l'application du produit, son maintien en place et son enlèvement. Cette exposition n'est pas facile à détecter du fait que la brûlure chimique n'entraîne pas une douleur immédiate.
 - Risque d'exposition aux poussières peu important.
 - Cette technique engendre une production importante de déchets chimiques et la pollution des eaux de rinçage. Elle nécessite le stockage des produits chimiques et des déchets dans un local inaccessible au public et aéré.
 - Décapage chimique par produits à base de solvants :
 - En cas d'inhalation, le chlorure de méthylène (ou dichlorométhane) peut entraîner des troubles de vigilance, des vertiges, des maux de tête. En outre, il est suspecté d'être cancérigène. Son contact avec la peau provoque des brûlures douloureuses. En cas de contact avec les yeux, il y a un risque de détérioration de la cornée.
 - Par ailleurs, le chlorure de méthylène passe facilement à travers la peau en provoquant les mêmes malaises que par inhalation. Il faut noter que peu de gants restent longtemps imperméables à ce produit.
 - Risques d'incendie et d'explosion.
 - Risque d'exposition aux poussières peu important.
 - Cette technique engendre une production importante de déchets. Elle nécessite le stockage des produits chimiques et des déchets dans un local inaccessible au public et aéré.
 - Sablage :
 - Emission importante de poussières plombifères et silicieuses (selon de matériau de sablage utilisé).
 - Démolition partielle en intérieure :
 - Emission très importante de poussières et de particules chargées en plomb.

- Manutention de grandes quantités de gravats.
- Incendie, explosion, électrisation (présence de canalisations de fluides et de conducteurs électriques).
- Affaiblissement de la structure du bâtiment.
- Démolition totale à l'air libre :
 - Emission de poussières pouvant contenir du plomb, sur un grand périmètre.
 - Manutention et transport de grandes quantités de gravats.
- Autre :

MOYENS COLLECTIFS MIS EN ŒUVRE POUR PREVENIR CES DANGERS ET PRECAUTIONS A PRENDRE EN CE QUI CONCERNE LE PORT ET L'EMPLOI D'EQUIPEMENTS ET DE VETEMENTS DE PROTECTION :

- Méthodes de travail offrant les meilleures garanties d'hygiène :
- Mesures d'hygiène :
 - Ne pas manger, boire, fumer et mâcher de la gomme sur les lieux de travail,
 - Après le travail, avant chaque repas et avant chaque pause (toilettes, boisson ou cigarette), nettoyer soigneusement avec du savon toutes les parties du corps non protégées, se rincer la bouche, se brosser les mains et surtout les ongles,
 - En plus, en fin de journée, prendre une douche avant de quitter le chantier,
 - Ne pas rapporter de vêtements de travail souillés au domicile,
- Protections collectives :
 - Utiliser la technique la moins polluante possible,
 - Isoler la zone de travail, utiliser si présence le sas d'entrée et de sortie,
 - Capturer les poussières et les fumées au plus près possible de la source d'émission,
 - Nettoyer régulièrement la zone de travail sans balayage,
 - Utiliser un aspirateur avec filtre à très haute efficacité.
- Protections individuelles :
 - Obligation de porter les équipements de protection respiratoire,
 - Obligation de porter les vêtements de travail et autres équipements de protection individuelle (gants, chaussures de sécurité,...),
 - Entretien des équipements.
- Nécessité de se soumettre aux examens médicaux périodiques :
 - Se faire examiner préalablement avant toute exposition au plomb (examens cliniques et biologiques par le médecin du travail),
 - Si nécessaire, obtenir une fiche d'aptitude renouvelable tous les 6 mois.

➤ Attestation de durée de vie de la source



Distribution

Assistance technique

Maintenance d'équipements
scientifiques

Traduction du document ThermoFisher Scientific du 1^{er} mars 2011 signé par Dr. Björn Klauw Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, soit **75 MBq**.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **1480 MBq** cette valeur limite est atteinte après **64 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb nous statuons que :

Pendant cette durée l'appareil garantit que 95 % des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm², sont comprises dans un intervalle : [valeur cible - 0,1 mg/cm² ; valeur cible + 0,1 mg/cm²].

Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm² dans un intervalle de confiance de 95% (2σ).

Nom de la société : **LCDIAG**Modèle de l'analyseur : **XLP300 40mCi**N° série de l'analyseur : **87988**N° de série de la source : **RTV0920-40**Date d'origine de la source : **01/12/2016**Date de fin de validité de la source : **31/03/2022**

Fondis Bioritech
26 avenue Duguay Trouin
78960 VOISINS LE BRETONNEUX
Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondis-bioritech.com
Site : www.fondis-bioritech.com
SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles





Attestation d'assurance

Sarl GALEY - LABAUTHE ASSURANCES
 21 Place Dupuy
 31000 TOULOUSE
 Tel. 05 62 73 09 09 Fax. 05 61 63 12 15
 Email. agence.galeylabauthe@axa.fr
 n° Orias 10 053 214



Assurance et Banque

ATTESTATION D'ASSURANCE

La société AXA FRANCE représentée par la SARL GALEY – LABAUTHE ASSURANCES atteste que l'entreprise LCDIAG représentée par Monsieur Claude LAPOSTOLLE, domiciliée 39 Boulevard du Président Wilson 39100 DOLE est titulaire du contrat suivant, en cours pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile suivant les dispositions des conditions générales et particulières :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N° 1148866204 Formule « Complète »

Pour les activités désignées ci-dessous, telles que décrites aux conditions particulières du contrat ci-dessus référencés et exercées conformément aux dispositions des décrets et lois en vigueur :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Diagnostic de Performance Energétique sans mention | Etat des installations intérieures de Gaz |
| Diagnostic de Performance Energétique avec Mention | Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques |
| Constat Amiante Vente sans mention | ERNMT |
| Dossier Technique Amiante sans mention | Etats des lieux |
| Constat du Risque d'Exposition au Plomb (vente, location, parties communes) | Superficie Carrez/Habitable et autres |
| Contrôle périodique amiante | Amiante avant démolition |
| Dossier Amiante Parties Privatives | Amiante avant travaux |
| Etat des installations intérieures d'Electricité | Attestation de respect de la RT 2012 |
| | Examen visuel après travaux de retrait d'amiante |

Extrait du tableau des garanties spécifiques à l'assuré désigné ci-dessus et par Cabinet de diagnostics :

- 442. Tous dommages corporels matériels et immatériels consécutifs confondus : 10.772.913 € par sinistre
- 443. Faute inexcusable (dommages corporels) : 1.000.000 € par sinistre et 2.000.000 € par année d'assurance
- 444. Atteinte à l'environnement :
 - Tous dommages confondus : 788.630 € par année d'assurance
- 445. Dommages immatériels non consécutifs :
 - Par Technicien : 550.000 € par sinistre et par année d'assurance
- 446. Dommages aux biens confiés : 354.145 € par sinistre
- 447. Défense : inclus dans la garantie mise en jeu
- 448. Recours : 28.354 € par litige

La présente attestation ne peut engager la compagnie AXA FRANCE en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

Fait à Toulouse, le 11 décembre 2017
 Pour la Sarl GALEY – LABAUTHE ASSURANCES



> Certificat de compétence



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI2473 Version 005

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur LAPOSTOLLE Claude

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 03/07/2017 - Date d'expiration : 02/07/2022
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 03/07/2017 - Date d'expiration : 02/07/2022
DPE tout type de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment Date d'effet : 21/11/2016 - Date d'expiration : 10/12/2018
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 11/12/2013 - Date d'expiration : 10/12/2018
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 13/11/2013 - Date d'expiration : 12/11/2018
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 14/11/2013 - Date d'expiration : 13/11/2018
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 13/11/2013 - Date d'expiration : 12/11/2018

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 03/07/2017.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste 4 et des matériaux et produits de la liste 5 et évaluation ponctuelle de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste 4 dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.
** Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluation ponctuelle de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les immeubles de grande hauteur (IGH) des établissements recevant du public (ERP) de catégories 1 à 4, dans les immeubles de grande hauteur (IGH) de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C, à la demande expresse à l'issue de travaux de rénovation ou confortement.

Arrêté du 21 novembre 2016 modifiant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des activités de repérage et de diagnostic de risque d'exposition au plomb, des diagnostics de risque d'exposition au plomb, des constatations de risque d'exposition au plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 21 juillet 2016 modifiant les critères de certification des compétences des personnes physiques exerçant des missions de repérage, d'évaluation ponctuelle de l'état de conservation des matériaux et produits contenus ou contenus ou contenus et d'examen visuel après travaux dans les immeubles de grande hauteur (IGH) et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2016 modifiant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la performance de l'habitat dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2016 modifiant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique au moment de la vente en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 14 avril 2017 modifiant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 4 juillet 2016 modifiant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Parc EDONA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI DR 11 Rev13

➤ **Éléments de repérage**

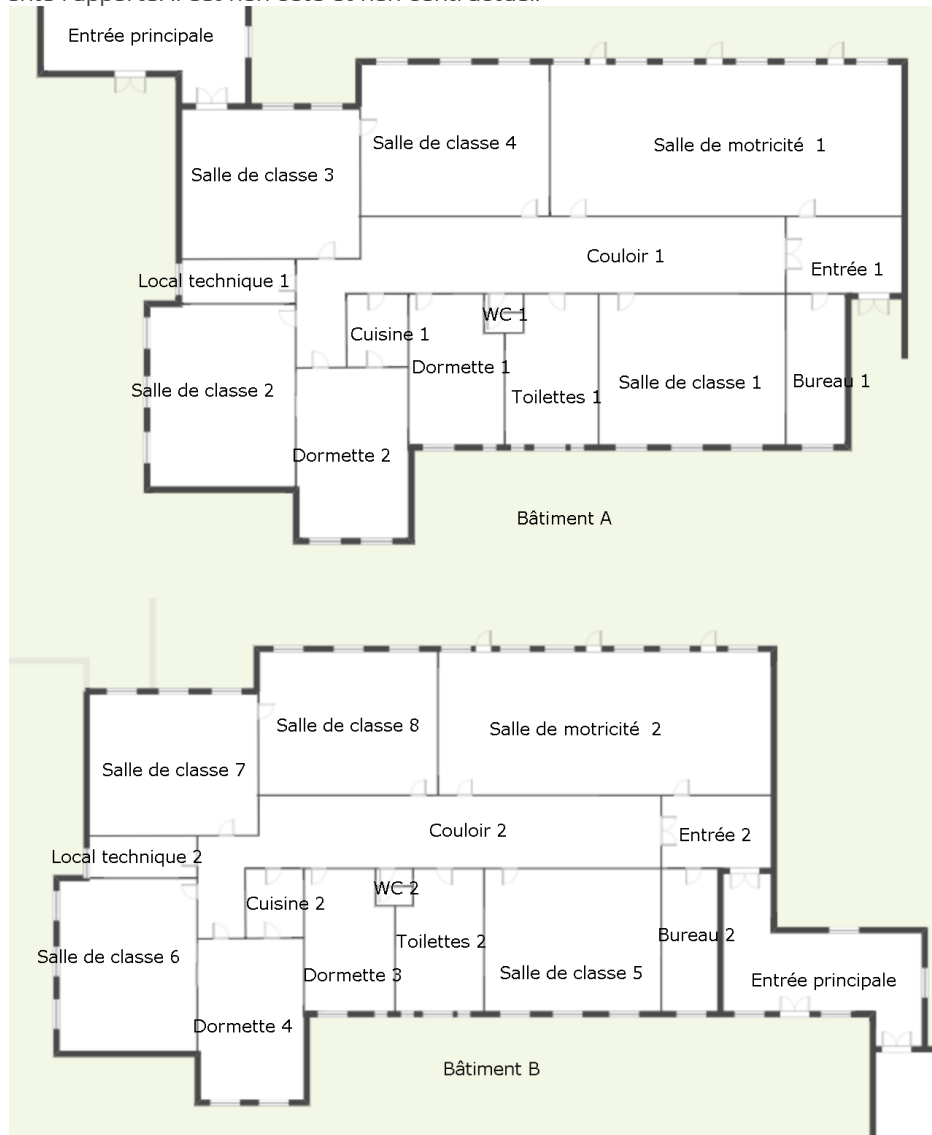
1. Descriptifs pièces et volumes

Désignation	Descriptif
Bâtiment A	
(1) Entrée 1	Sol (Dalles plastiques) Mur AD(Plâtre tapissé) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte A1A2BC(Bois peint)
(2) Bureau 1	Sol (Dalles plastiques) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre C(Bois Peinture)
(3) Couloir 1	Sol (Dalles plastiques) Mur ABCDEFGH(Bois peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Fenêtre AB1B2B3B4B5DE1E2FH1H2(Bois Peinture) Fenêtre B1B2B3F1F2H1H2H3H4H5H6H7(Bois Peinture)
(4) Salle de classe 1	Sol (Dalles plastiques) Mur A(Bois peint) Mur BCD(Plâtre tapissé) Plafond (Faux plafond) Porte A(Bois peint) Fenêtre C1C2C3A1A2A3(Bois Peinture)
(5) Toilettes 1	Sol (Carrelage) Mur ABCDEF(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Carrelage) Porte A(Bois peint) Fenêtre C1C2C3(Bois Peinture)
(6) WC 1	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Carrelage) Porte AC(Bois peint)
(7) Dormette 1	Sol (Carrelage) Mur ABCDEF(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Carrelage) Porte A(Bois peint) Fenêtre C1C2C3(Bois Peinture)
(8) Cuisine 1	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plâtre peint) Mur ABCD(Faience) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Carrelage) Porte AC(Bois peint) Fenêtre B1B2B3(Bois Peinture)
(9) Dormette 2	Sol (Dalles plastiques) Mur ABC(Plâtre tapissé) Mur D(Bois peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte A1A2(Bois peint) Fenêtre C1C2C3C4(Bois Peinture)
(10) Salle de classe 2	Sol (Dalles plastiques) Mur A(Bois peint) Mur BCD(Plâtre tapissé) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte A(Bois peint) Porte A(PVC) Fenêtre C1C2C3(Bois Peinture)
(11) Local technique 1	Sol (Lino) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Porte A(Bois peint) Fenêtre C(Bois Peinture)
(12) Salle de classe 3	Sol (Dalles plastiques) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte ACD(Bois peint) Fenêtre C1C2(Bois Peinture)
(13) Salle de classe 4	Sol (Dalles plastiques) Mur A(Bois peint) Mur BCD(Plâtre tapissé) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte AB(Bois peint) Fenêtre C1C2C3(Bois Peinture)
(14) Salle de motricité 1	Sol (Dalles plastiques) Mur ABCD(Bois peint) Mur BCD(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte A1A2C1C2C3(Bois peint) Fenêtre C1C2C3C4C5C6(Bois Peinture)
(15) Entrée principale	Sol (Béton) Mur AEF(Bardage métallique) Mur BCDGH(Ciment Peinture) Plafond (Bardage métallique) Porte A(Alu Peinture) Porte CG(Bois peint) Fenêtre A1A2EF(Alu Peinture)
Bâtiment B	
(16) Entrée 2	Sol (Dalles plastiques) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte A1A2BC(Bois peint)
(17) Bureau 2	Sol (Dalles plastiques) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre C(Bois

	Peinture)
(18) Couloir 2	Sol (Dalles plastiques) Mur AB(Bois peint) Mur BCDEFGH(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte AB1B2B3B4B5DE1E2FH1H2H3(Bois peint)
(19) Salle de classe 5	Sol (Dalles plastiques) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre C1C2C3(Bois Peinture)
(20) Toilettes 2	Sol (Carrelage) Mur ABCDEF(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Carrelage) Porte A(Bois peint) Fenêtre C1C2C3(Bois Peinture)
(21) WC 2	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Carrelage) Porte AC(Bois peint)
(22) Dormette 3	Sol (Carrelage) Mur ABCDEF(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Carrelage) Porte A(Bois peint) Fenêtre C1C2C3(Bois Peinture)
(23) Cuisine 2	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Carrelage) Porte AC(Bois peint) Fenêtre B1B2B3(Bois Peinture)
(24) Dormette 4	Sol (Dalles plastiques) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte A1A2(Bois peint) Fenêtre C1C2(Bois Peinture)
(25) Salle de classe 6	Sol (Dalles plastiques) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre C1C2C3(Bois Peinture)
(26) Local technique 2	Sol (Lino) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Porte A(Bois peint) Fenêtre C(Bois Peinture)
(27) Salle de classe 7	Sol (Dalles plastiques) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte AD(Bois peint) Fenêtre C1C2C3(Bois Peinture)
(28) Salle de classe 8	Sol (Dalles plastiques) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte AB(Bois peint) Fenêtre C1C2C3(Bois Peinture)
(29) Salle de motricité 2	Sol (Dalles plastiques) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Faux plafond) Plinthes (Bois Peinture) Porte A1A2C1C2C3(Bois peint) Fenêtre C1C2C3C4C5(Bois Peinture)

2. Schéma de repérage

Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de localiser les éléments repérés dans les différents rapports. Il est non coté et non contractuel.





DOLE, le 07/09/2018

Communauté d'Agglomération du Grand Dole/ Ville de Dole,

Place de l'Europe
39100 DOLE

Référence Rapport : DIA-LPS03-1808-065

Objet : **Attestation sur l'honneur**

113 Rue René Descartes Ecole Maternelle saint Exupéry
39100 DOLE

Bâtiment public

Date de la visite : 23/08/2018

Madame, Monsieur

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Monsieur LAPOSTOLLE Claude, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens - appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates - référence indiquée sur chacun des dossiers),

Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 550 000 € par sinistre et par année d'assurance),

N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur LAPOSTOLLE Claude
LCDIAG

A handwritten signature in black ink, enclosed in a light blue rectangular box. The signature is stylized and appears to be the name 'Claude LaPostolle'.





1. Caractéristiques du bien immobilier – adresse – condition d'accès

Nature et type du bien	Autre Bâtiment public
Annexe	
Année de construction :	De 1949 au 01/07/1997
Adresse	113 Rue René Descartes Ecole Maternelle saint Exupéry 39100 DOLE
Bâtiment, escalier, étage, n° de porte	
Cadastre / parcelle	
Numéro de lots	
Accès	
Contact	

2. Mission à effectuer

Amiante Repérage DTA , Plomb Avant travaux

3. Intervenants

Rôle	Raison Sociale, Nom, Tel	Envoi Dossier	Facture
Demandeur	Communauté d'Agglomération du Grand Dole / Ville de Dole, Monsieur GIET		
Propriétaire, Client	- julien.giet@grand-dole.fr Communauté d'Agglomération du Grand Dole/ Ville de Dole, Place de l'Europe - 39100 DOLE		

4. Informations complémentaires

Assurance remboursement	Non
Remise du rapport avant le	25/08/2018
Mode d'envoi	Envoi d'un rapport papier
Date, heure de visite	23/08/2018 14:00
Montant estimé	1020€ TTC
Païement	
Assurée par :	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 550 000 € - Date de validité : 2018
Commentaires	Le dossier Amiante Avant Travaux nécessitera des prélèvements de matériaux pour analyse, il ne nous est pas possible d'en déterminer le nombre actuellement. Ce nombre sera fonction des matériaux rencontrés sur place.

Je reconnais que la fiche d'informations précontractuelles jointe ainsi que les conditions générales applicables m'ont été communiquées avant la conclusion de tout contrat, bon de commande ou ordre de mission.

Le Client ou son mandataire :
« Bon pour accord » et signature

Je soussigné(e), en vertu de l'ordre de mission accepté le, autorise la société à commencer à exécuter la prestation reprise dans le présent document avant l'expiration du délai de quatorze jours prévu par le Code de la consommation. En conséquence, je déclare expressément vouloir renoncer au bénéfice du droit de rétractation dont je suis titulaire en vertu du même Code.

Le Client ou son mandataire :

Conditions générales de vente et d'exécution

I - Engagement sur l'honneur

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, la société, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens - appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates - référence indiquée sur chacun des dossiers),

Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 550 000 € par sinistre et par année d'assurance),

N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

II - Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toutes nos prestations de services. La vente de la prestation est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par le Diagnostiqueur. Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout acheteur ou demandeur, comme visé à l'article L. 113-3 du Code de la consommation. Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, sauf celles qui ont été acceptées expressément par le Diagnostiqueur.

III - Définition de la mission

Sauf mission différente spécifiée à la commande et mentionnée dans les attestations, les diagnostics portent sur les surfaces et volumes privatifs normalement accessibles de la construction représentés dans les plans et éléments cadastraux remis à la demande de mission ou indiqués par un représentant du demandeur ou acheteur lors du diagnostic. A défaut, le Diagnostiqueur recherchera au mieux ces surfaces et volumes à diagnostiquer. Dans tous les cas, seuls ceux décrits dans les attestations dans les cadres décrivant les surfaces, volumes, parties d'immeubles, pièces ou locaux visités feront foi en cas de contestation. Les références cadastrales et no de lots portés sur l'attestation sont ceux fournis par le donneur d'ordre. Il appartient au donneur d'ordre ou au propriétaire de vérifier qu'ils correspondent bien aux surfaces et volumes ayant fait l'objet du diagnostic. Les surfaces et volumes normalement accessibles sont définis comme ne nécessitant pas pour leur accès de déplacer des encombrants, de pratiquer des démontages ou des ouvertures, de démonter ou forcer des serrures, de disposer d'appareillages spéciaux tels qu'échelles ou nacelles. Les observations éventuelles « hors mission » sont données à titre informatif et ne préjugent en rien d'une analyse exhaustive des pathologies pouvant affecter les bâtiments.

IV - Commande

Toute commande, pour être valable, doit être établie sur les « demandes de diagnostic » de l'opérateur de repérage, remis à la clientèle lors de la demande d'intervention. L'acceptation de la commande par le Diagnostiqueur résulte de la réalisation de la prestation de repérage ou diagnostic. Toute commande parvenue à l'opérateur de repérage est réputée ferme et définitive.

V - Fourniture de la prestation

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, l'intervention s'effectuera sur le lieu d'intervention du repérage désigné dans la « demande de diagnostic », dans le délai de 3 jours ouvrés à compter de la réception par l'opérateur d'une « demande de diagnostic » en bonne et due forme. Sauf analyse complémentaire en laboratoire, l'attestation sera disponible au siège du Diagnostiqueur dans les 2 jours ouvrés après l'intervention. Toute demande supplémentaire par rapport à la mission de base augmentera le délai ci-dessus mentionné du temps nécessaire à sa réalisation sans excéder 5 jours ouvrés.

A défaut de toute livraison dans les 7 jours après expiration dudit délai, sauf cas de force majeure ou d'analyse en laboratoire, l'acheteur ou demandeur pourra de plein droit demander, si bon lui semble, la résolution de la vente, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

VI - Réalisation de la prestation, obligations de l'acheteur ou demandeur

Dans le cas où le Diagnostiqueur sous-traite une partie de sa mission (hors analyse en laboratoire), le sous-traitant est explicitement désigné au § Sous-Traitance. La mention « sans objet » signifie que l'opérateur déclare sur l'honneur n'avoir pas recours à une sous-traitance.

L'acheteur ou demandeur doit fournir tous les plans, éléments cadastraux et documents nécessaires à la réalisation de la mission.

L'acheteur ou demandeur devra être présent sur les lieux de situation des biens à diagnostiquer pour les dates et heures convenues. En cas de carence, l'opérateur de repérage adressera à l'acheteur ou demandeur un avis de passage fixant une nouvelle date d'intervention faisant de nouveau courir les délais ci-avant fixés. Passé ce délai, l'opérateur pourra de plein droit résoudre la vente, si bon lui semble, sans mise en demeure préalable, en application des dispositions de l'article 1657 du Code civil.

VII - Prix et modalités de paiement

Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des prestations rendues sont ceux figurant dans le barème des prix au jour de la commande. Ces prix sont, à cette date, fermes et définitifs. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés toutes taxes comprises. Toute mission supplémentaire à la mission de base donnera lieu à une facturation supplémentaire, notamment les analyses éventuelles d'échantillons (amiante, plomb), des surfaces et volumes à diagnostiquer différents de ceux décrits à la commande ou la mission confiée à l'opérateur.

Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le paiement du prix s'effectue comptant et sans escompte par chèque à la commande sur « demande de diagnostic » ou le jour de l'intervention. Une facture sera remise à l'acheteur ou demandeur.

Tout retard de paiement sera majoré d'un montant de 15% à titre de clause pénale, non compris les intérêts de retard, dont le taux d'intérêt sera égal à 3 fois le taux d'intérêt légal exigible le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

Pour les professionnel, l'Article L441-3, Article L441-6 : à compter du 1er janvier 2013, une indemnité fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 sera facturée en cas de règlement postérieur à la date d'échéance.

VIII - Garantie, indépendance, juridiction compétente

Chaque Diagnostiqueur constitue une entreprise financièrement et juridiquement indépendante opérant sous la marque et la méthodologie DIAGAMTER. Seul interlocuteur et responsable vis à vis de son client, les prestations effectuées sont garanties par une assurance RCP. Conformément à la loi, le Diagnostiqueur est totalement indépendant des sociétés de travaux et traitements pouvant être mis en œuvre après ses diagnostics, garantissant l'impartialité et la validité de ceux-ci vis-à-vis de la loi. Vérifiez l'appartenance de votre Diagnostiqueur au réseau DIAGAMTER et la validité de son assurance sur le site web www.diagamter.com. Pour la définition de la juridiction compétente, l'opérateur élit domicile en son siège social.

Conditions générales de vente du Constat de Risque d'Exposition au Plomb

Le diagnostiqueur pourra, conformément à la réglementation, être amené à réaliser des prélèvements de revêtement dans le cadre du diagnostic plomb.

Conditions générales de vente du Constat Amiante

En cas de constat amiante, le demandeur autorise, sauf mention contraire (dans ce cas, le propriétaire ne pourra s'exonérer de la garantie des vices cachés - constat vente - ou s'expose à une amende pénale - DTA), l'opérateur de repérage à prélever pour analyse amiante les échantillons nécessaires (coût unitaire technique MOLP, 60 TTC ou MET, 60 TTC). Le programme des différents repérages amiante « vente », « DAPP », « Démolition » ou « DTA » réglementaires est réalisé d'après les listes de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique. Avant la visite, le demandeur doit remettre à l'opérateur tous les documents relatifs au bien immobilier (dossier descriptif, rapport de recherche antérieur, 3 derniers PV d'assemblée générale). Le donneur d'ordre doit remettre au diagnostiqueur, préalablement au démarrage de la mission, tout document lié à la problématique amiante dans l'immeuble concerné (diagnostics antérieurs, analyse de laboratoire,...).



